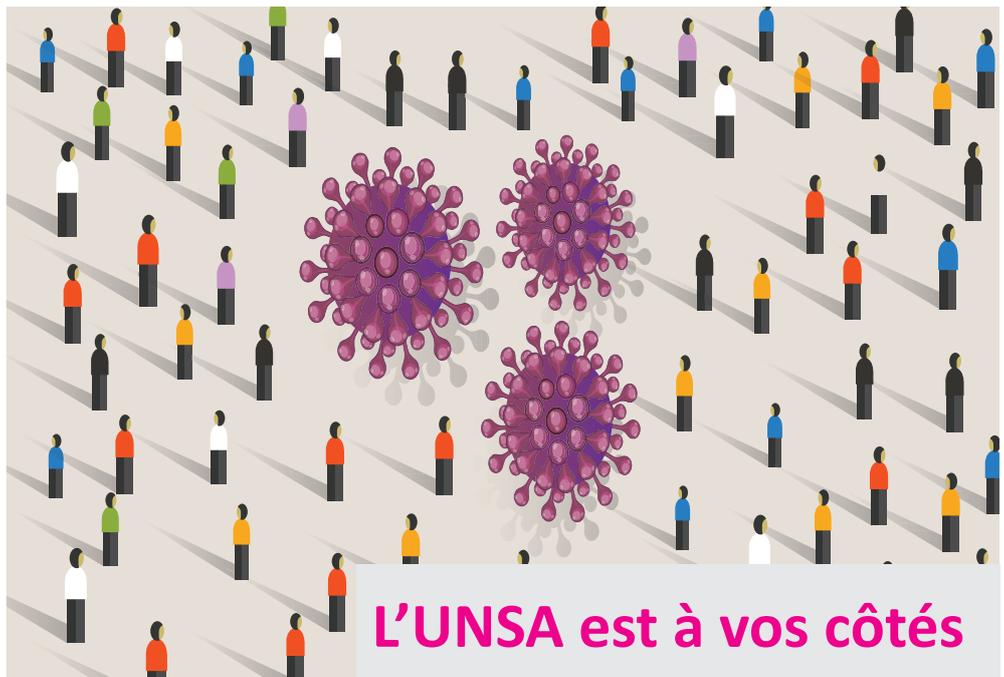


SOMMAIRE

Covid-19	p.1
Ensemble, changeons de style	p.2
CDP : l'UNSA exige un nouveau plan de pérennisations	p.3
Commission de surveillance de la CDC	p.4
Bureau du CMIC	p.4



Covid-19

Suite à l'évolution de la situation liée au COVID-19 et aux mesures gouvernementales prises depuis le 17 mars 2020, nous faisons face à une triple crise : sanitaire, sociale et économique. Pour l'UNSA, il était indispensable de chercher à limiter au maximum l'impact de ces crises et en tout premier lieu la crise sanitaire.

Dans ce contexte inédit, l'activité de la Caisse des Dépôts s'est poursuivie mais elle a dû s'adapter. L'UNSA CDC est restée mobilisée et a pris au sérieux ce moment pour s'assurer que la santé du personnel de l'Établissement public était bien préservée, mais aussi pour s'assurer que les personnels étaient bien informés de leur droit et de leur devoir. Nous continuerons de le faire en ce mois d'avril.

L'UNSA reste et restera toujours à vos côtés et sur le terrain : que ce soit au niveau de l'activité, de votre rémunération, des questions pratiques (ex : saisie du temps dans @tempo), du suivi du Cosog ou de l'épargne salariale, l'UNSA est là pour vous répondre et vous conseiller au mieux.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la période est loin d'être terminée. Ensemble, restons unis pour plus de solidarité et pour préserver l'intérêt général !



Salomé Vaillant et Marie Claire D'Almeida

ENSEMBLE, CHANGEONS DE STYLE !

Que l'on ait 20, 40 ou 60 ans, le combat est toujours le même : se faire respecter lorsqu'on est une femme. Qui parmi nous n'a jamais vu une femme ramenée à son genre ou n'a jamais entendu de réflexions sexistes, sur sa tenue vestimentaire, sur ses capacités, sur son âge ou sur son schéma familial ? Très certainement aucune ! Est-ce acceptable ? Certainement pas.

Le combat, initié par nos mères, est malheureusement loin d'être terminé. Il faut libérer la parole, dénoncer et ne pas accepter ces comportements odieux. Vous pensez que je parle d'un comportement de rue ? Malheureusement, ces comportements indignes existent aussi dans notre quotidien professionnel.

L'UNSA profite de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes (8 mars) pour rappeler que le respect envers nos collègues femmes n'est pas optionnel. Chacun.e d'entre nous doit se sentir concerné.e par ce sujet et réagir dès lors que nous sommes témoins d'une réflexion ou d'un geste déplacé.

Donner le meilleur de soi-même est plus facile dans un collectif de travail bienveillant et c'est de notre responsabilité collective. C'est pourquoi nous comptons sur vous toutes et tous pour combattre et bannir ces comportements inadmissibles à l'Etablissement public.

Nous voulons un environnement professionnel sain dans lequel il est possible d'évoluer en toute sérénité. L'UNSA dénonce en tant que de besoin les agissements sexistes et soutient toute personne qui les subirait.

Ce combat dit « féministe » pour plus d'égalité, déjà porté par une grande majorité de femmes, ne se fera pas sans vous Messieurs.

ENSEMBLE, NOUS SERONS PLUS FORT.E.S !



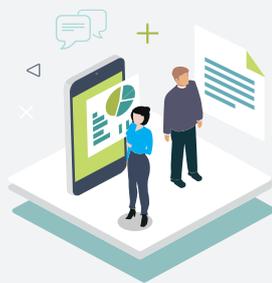
Contractuels de Droit Public : l'UNSA exige un nouveau plan de pérennisations et la mise en place de règles de gestion !

Malgré plusieurs plans de pérennisations effectués ces dernières années, force est de constater un nombre trop important de collègues en situation d'emploi précaire au sein de la CDC enchaînant de multiples contrats de CDP.

Signataire de l'accord-cadre et de l'accord sur le renouvellement des compétences qui prévoient d'examiner en priorité la situation des CDP en fonction, l'UNSA exige une nouvelle vague de pérennisations sur la base des personnes en fonction au 31 décembre 2019.

La Loi de transformation de la Fonction publique permet par ailleurs de nouvelles possibilités de recrutement en contrat à durée indéterminé, ainsi que de nouvelles règles de gestion.

L'UNSA demande donc que toutes les situations actuelles soient examinées et qu'un recrutement soit effectué en CDPI ou directement sous un contrat de droit privé.



Par ailleurs, la loi permet deux autres mesures :

1. **La mise en place de contrats de projet sur une durée déterminée.** L'UNSA est défavorable à cette disposition et demande à la CDC de ne pas l'utiliser !
2. **La mise en place d'une prime de précarité en 2021 pour les contrats à durée déterminée.** L'UNSA souhaite qu'elle soit mise en place dès cette année.

Enfin, vu le nombre de CDP en fonction au sein de l'Etablissement public CDC, l'UNSA demande à la DRH de négocier avec les organisations syndicales des règles internes de gestion concernant les rémunérations, les déroulements de carrières et l'accès aux diverses mesures des accords CDC identiques à celles appliquées aux salariés et fonctionnaires.

Commission de surveillance de la CDC.



Béatrice De Ketelaere et Luc Dessenne

«L'UNSA qui depuis des années se battait pour l'entrée des représentants du personnel au sein de la Commission de surveillance de la CDC se félicite de l'élection des deux membres et de la composition homogène au sein du Bureau du CMIC.»

Lors de la séance du CMIC du 10 mars 2020, et pour la première fois de son histoire, 2 représentants du personnel deviennent membres de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts (CDC).

Luc DESSENNE (UNSA) et **Béatrice DE KETELAERE (CFDT)** entrent à la Commission de surveillance de la CDC.

Elus à l'unanimité, ils représenteront les personnels du Groupe CDC dans cette instance pour une durée de trois ans.

Le renouvellement des membres du Bureau du CMIC a eu lieu lors de la séance du 10 mars 2020.



Résultat consolidé des votes au
31 décembre 2019 (Groupe CDC)

UNSA : 4891 voix 27,78%

CFDT : 4135 voix 23,49%

CGT : 3318 voix 18,85%

CGC : 2619 voix 14,88%

Bureau du CMIC

Salomé VAILLANT (UNSA) a été élue Trésorière de l'instance de concertation du Groupe CDC, Jean-Philippe GASPAROTTO (CGT) Secrétaire, Patrick BOREL (CFDT) Secrétaire adjoint et François-Robert FABREGA (CGC) Trésorier Adjoint, pour une durée de trois ans.

Complète le Bureau : **Luc DESSENNE (UNSA)**, Amandine PHILPPA (CGT), Fatima BAOUZ (CFDT), Michèle BEHAL (CGC).



Scan me

Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52
Directeur de la publication : Luc Dessenne
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

